



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

**OBJET : 13-7 - SPORTS - QUARTIER
OUEST RESIDENTIEL - STADE
GILBERT AUVERGNE - REALISATION
D'UN EQUIPEMENT SPORTIF -
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3038-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 21/12/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 21/12/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale

Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Aline ABRANAVAL à M. François ZEMA

Absents : Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) EDUCATION – RESTAURATION SCOLAIRE – SPORTS – PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Par délibération du 8 février 2019, le Conseil municipal a approuvé le projet de réalisation d'un nouvel équipement sportif et sur le site du Stade Gilbert Auvergne et a autorisé le lancement d'une procédure de sélection sous forme d'un concours restreint pour l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre.

Le programme de l'opération prévoit la construction d'un équipement sportif à dominante tennis de table, d'une surface utile d'environ 2 300 m², comprenant :

- Une salle de tennis de table : 12 tables – (homologué FFTT : E4) ;
- Des gradins pour 400 spectateurs ;
- Des vestiaires ;
- Un club-house ;
- Une salle d'activités sportives ;
- Des locaux techniques ;
- Un parking de 40 places.

La conception et la réalisation du bâtiment s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale de type Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) a minima de niveau BRONZE.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 5 800 000 € H.T., et se décompose de la manière suivante :

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux	4 740 000 € H.T.
Honoraires divers : maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, diagnostics, etc.	850 000 € H.T.
Divers : assurance dommage-ouvrages, raccordement des concessionnaires, publicité, matériel et mobilier scolaire, travaux de voirie, révision de prix	210 000 € HT
Total € H.T.	5 800 000 € H.T.

Le concours restreint de maîtrise d'œuvre organisé en 2019 a permis de sélectionner 3 équipes candidates ayant remis un projet au niveau de l'esquisse, et le jury constitué a désigné l'équipe lauréate à savoir : **la Sarl ARCHIPEL ESPIÉ & CHEAIB – Grenoble - en sa qualité de mandataire, associé à BETREG – Grenoble - CET- Sisteron - SALTO INGENIERIE – Meylan.**

Dans ce contexte, il convient de solliciter la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans le cadre des Fonds de Concours, l'Etat, dans le cadre du dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), mais aussi de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes Maritimes ainsi que tout partenaire institutionnel susceptible de participer à ce projet, l'attribution d'aides financières pour les travaux de réalisation d'un nouvel équipement sportif sur le site du Stade Gilbert Auvergne.

Les subventions seront sollicitées aux taux les plus élevés.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes Maritimes, de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ainsi qu'auprès de tout partenaire institutionnel susceptible de participer à ce projet.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SPORTS - QUARTIER OUEST RESIDENTIEL - STADE GILBERT AUVERGNE - REALISATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de transmission de l'acte : 21/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2020

Numéro de l'acte : 740964 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740964-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions